

Gérard CROIZAT
Conseil de Développement de
ViennAgglo
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Vienne, le

19 MARS 2015

Affaire suivie par : Mme LE BORGNI'

Référence : MH / KLB / AG - 42446

Objet : Saisine relative aux Finances Locales

Monsieur le Coprésident,

La fiscalité intercommunale a évolué ces dernières années. De nouvelles répartitions ont en effet été opérées entre les EPCI et les communes. Dans le même temps, les collectivités locales sont confrontées à une diminution importante des dotations de l'Etat.

Ce nouveau contexte fiscal et financier nous oblige à nous interroger sur les relations financières entre l'agglomération et ses communes et sur la manière dont le territoire pourra poursuivre son développement.

Le Bureau Communautaire du 2 décembre 2014 a décidé de l'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal sur le territoire de ViennAgglo à l'horizon 2016/2017 après la mise en place de la réforme territoriale et l'accueil éventuel de nouvelles communes membres. Ce dernier consistera à examiner l'ensemble des ressources du territoire (intercommunales et communales) et à proposer une répartition à même de répondre aux besoins de celui-ci. Ce pacte concrétisera l'interdépendance entre communauté d'agglomération et communes et permettra de mettre en place une solidarité intercommunale au service du développement du territoire, dans l'intérêt de l'Agglomération et des communes.

Le Bureau Communautaire souhaite que le Conseil de Développement l'accompagne dans cette réflexion et plus particulièrement dans une démarche pédagogique afin de rendre accessible et compréhensible au plus grand nombre les grands enjeux des finances locales.

Il est du devoir des collectivités de participer à cette démarche pédagogique et d'information des habitants. En effet, si les finances publiques sont régulièrement abordées dans les médias, une minorité de citoyens connaît et comprend réellement le fonctionnement des finances locales.

Il s'agit donc de profiter du regard extérieur et non spécialiste des membres du Conseil de Développement pour s'assurer de la lisibilité et de l'intelligibilité de la démarche.

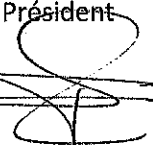


Ainsi, considérant qu'une meilleure compréhension de tous est gage du développement de la citoyenneté, nous demandons au Conseil de Développement :

- d'analyser l'évolution des ressources de l'agglomération ces dernières années (évolution récente de la fiscalité locale, réforme de la Taxe Professionnelle, diminution des dotations de l'Etat...) et son impact sur le modèle de développement de l'intercommunalité et sur le développement du territoire
- d'identifier les évolutions possibles qui pourraient être envisagées au niveau fiscal et financier entre l'intercommunalité et les communes pour permettre un développement cohérent du territoire. Le CdD pourra alors esquisser différents scénarii.

Pour mener ses réflexions, le Conseil de Développement sera libre de réaliser les investigations qui lui sont nécessaires et pourra se rapprocher de Madame FAITA, Vice-Présidente en charge des Finances et Claude BOUR, Directeur Général des Services. Je souhaite que l'avis puisse être présenté par le Conseil de Développement au cours de l'année 2016, en Commission des Finances et en Conseil Communautaire.

Vous réitérant nos remerciements pour l'appui du Conseil de Développement, je vous prie de recevoir Monsieur le Coprésident mes cordiales salutations.

Le Président

Thierry KOVACS

